



CONSENTEMENT À LA CONSULTATION ET À LA COMMUNICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AU MOYEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

dans le cadre des services dispensés par PhysioÉnergie

Le présent formulaire de consentement vise à vous informer de l'utilisation que fait notre entreprise des technologies de l'information et de la communication (ci-après, TIC) pour la consultation interne et la communication vers l'externe de vos renseignements personnels (ci-après, RP) à diverses personnes et entités et des risques inhérents à cette utilisation, et vise à obtenir votre consentement libre et éclairé en lien avec cette utilisation.

Si vous avez une question ou des commentaires relatifs à ce consentement, n'hésitez pas à vous référer à notre responsable de la protection des renseignements personnels, dont les coordonnées se trouvent au bas du présent consentement.

Consultation et communication de vos renseignements personnels

Dans le but de favoriser la collaboration entre les différents membres de notre équipe et les personnes ou entités œuvrant à l'extérieur de notre entreprise, nous utilisons les TIC en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur au Québec.

Dans notre entreprise, vos RP peuvent être communiqués via certains logiciels de communication afin de pouvoir échanger avec vous, entre collègues ou avec des personnes ou des entités œuvrant à l'extérieur de notre entreprise. Aucun réseau social ne sera utilisé pour communiquer des RP, pour des raisons légales et déontologiques. Nous consultons et communiquons vos renseignements personnels tels que vos coordonnées afin d'être en mesure de vous contacter et vous facturer nos services. Nous utilisons également vos renseignements personnels liés à votre santé afin de vous fournir un traitement en physiothérapie de façon efficace, sécuritaire et appropriée.

Notre entreprise a vérifié que ces fournisseurs logiciels hébergent vos RP sur le territoire canadien ou à défaut, on s'assurera de faire les évaluations imposées par la *Loi 25* lors de l'entrée en vigueur de l'article 17.

Risque inhérent

De par la nature des communications via les TIC, il existe un risque inhérent que vos RP puissent être interceptés lors d'une communication initiée par vous ou par le personnel de notre entreprise.

C'est pourquoi notre entreprise communiquera seulement le strict minimum en ce qui a trait à vos RP et le fera toujours en respect du présent consentement.

Bien que notre entreprise emploie les mesures nécessaires pour réduire au maximum les risques liés à la communication de RP à destination ou en provenance de notre personnel, elle ne peut pas garantir l'absence de risques lors de ces communications.

Personnes ayant accès à vos renseignements personnels

Seules les personnes suivantes peuvent recevoir des communications de notre personnel dans lesquelles peuvent se trouver vos RP:

- a) Vous;
- b) Le personnel de notre entreprise en ayant besoin dans le cadre de leur emploi et ayant signé une entente de confidentialité en matière de RP des clients;
- c) Un fournisseur de service de notre entreprise ayant besoin de vos RP dans le cadre de la prestation de service et ayant signé une entente de confidentialité en matière de RP des clients;
- d) La police ou une autre autorité compétente, si la loi le requiert;
- e) La liste des personnes n'œuvrant pas directement au sein de notre entreprise énumérée à la fin de ce consentement ;

Communication à un tiers

Notre entreprise pourrait être appelée à communiquer avec un tiers certains de vos RP pour assurer le bon fonctionnement de ses opérations (ex.: pour réaliser des activités de maintenance au niveau d'un logiciel).

Lorsqu'une telle situation se présente, notre entreprise s'engage à faire signer à ce tiers un contrat de confidentialité afin de s'assurer que vos RP possèdent le même niveau de sécurité chez ce tiers qu'au sein de notre entreprise.

Si un autre tiers demande que lui soient communiqués certains de vos RP, nous vous demanderons votre consentement avant de procéder, en mettant à jour la liste des personnes énumérées à la fin de ce consentement.

Enregistrement

Si vous désirez enregistrer vos communications avec notre entreprise pour les visionner de nouveau dans le futur, vous devez d'abord avoir le consentement de notre personnel. En contrepartie, notre entreprise s'engage à ne jamais enregistrer les communications effectuées avec vous sans votre consentement, ni à communiquer ces enregistrements avec quiconque sans votre consentement.

Limites

Bien qu'il soit possible pour notre personnel de réaliser plusieurs services à distance, certaines limites existent.

Notre entreprise s'assurera que tout service fourni à distance permette d'atteindre une qualité de service au moins aussi élevée qu'un service fourni en présentiel. Si notre personnel juge qu'une rencontre en personne est plus appropriée et bénéfique pour vous, il vous en informera et vous invitera à prendre rendez-vous en présentiel.



Protocole d'urgence

Au début de chaque service fourni à distance avec un membre du personnel de notre entreprise, on vous demandera des informations ayant pour but de prévoir les étapes à effectuer en cas de panne électrique, de bris du système informatique, d'erreur, de force majeure, ou de problème de connexion ou de déconnexion impromptue. Ceci constitue ce que l'on appelle un protocole d'urgence. Ce protocole permettra à notre personnel de connaître votre position géographique précise, la présence d'une personne ressource à proximité en cas de problème ou de panne, les coordonnées de cette personne et les étapes à accomplir en cas de problèmes ou de panne.

Droit de retirer votre consentement

Vous pouvez retirer en tout temps votre consentement à la consultation et à la communication des RP en communiquant avec notre responsable de la protection des RP.

